



Une 2e location meublée, un 2e formulaire P0 ?

Par **Sayako**, le **20/03/2012** à **11:02**

Bonjour,

Je loue depuis août 2010 un studio meublé à Paris. J'avais alors rempli un formulaire P0 auprès du service des entreprises de Paris, le plus proche du studio. J'avais de plus opté pour le régime réel simplifié. Après avoir obtenu un numéro SIRET, j'ai donc rempli l'an dernier la liasse fiscale 2033ABC et la déclaration 2032.

Depuis juillet 2011, je loue un autre appartement meublé en banlieue parisienne (qui était jusqu'alors ma résidence principale). Je compte aussi pour celui-ci opter pour le régime réel simplifié.

Voici mes questions :

- 1) Dois-je, pour cette 2e location, de nouveau remplir un formulaire P0 ? Si oui, auprès de quel centre des impôts ? Celui de Paris ? celui qui est le proche du 2e appartement ? ou celui le plus proche de ma nouvelle résidence principale (j'habite à 900km de Paris)
- 2) Faut-il un 2e numéro SIRET ?
- 3) Un expert comptable m'a dit que je pourrais déclarer mes deux locations sur la même liasse fiscale et sur la même déclaration 2032 ? (en ajoutant les charges et les loyers des deux locations) Ainsi, les déficits de l'un seraient automatiquement reportés sur l'autre. Est-ce que tout ceci est exact ?

Je vous remercie par avance pour votre aide.

Par **beberenice**, le **14/09/2012** à **19:02**

En tout cas n'oubliez pas qu'avec la location meublée, vous avez 12 mois pour réclamez la défiscalisation de votre achat par le biais de la [Loi LMNP Censi-Bouvard](#).

Désolé ne pas avoir pu répondre à votre question.

Par **Sayako**, le **17/09/2012** à **17:11**

merci pour cette information.